

Motion présentée par la liste intersyndicale ouverte.

Motion adoptée par :

- **Les membres élus au conseil d'administration :**
 - ✓ **Parents d'élèves.**
 - ✓ **Personnels ATOSS.**
 - ✓ **Elèves.**
 - ✓ **Personnels enseignants.**
- **Mme Caudron, représentante de la ville d'Arras.**

A l'attention de Monsieur le Recteur de l'académie de Lille.

Objet : Dotation Horaire Globale.

Les élus au CA du lycée Lazare Carnot, réuni le lundi 19 février, manifestent leur colère devant la dégradation des conditions d'études et de travail qui va résulter de la politique éducative du gouvernement. L'établissement perd 150 HP et 44 HSA pour une diminution des effectifs de 48 élèves.

Le ministère prend prétexte de la baisse démographique pour supprimer des postes.

- En effet, le rectorat ne nous prévoit que 128 élèves en seconde répartis sur 4 divisions, soit 32 par classe. De nouveau, il fait subir aux seuls lycées technologiques cette baisse démographique. Comment peut-il connaître le nombre de troisièmes qui demanderont la voie technologique quand l'orientation n'en est qu'à sa phase d'intention, et que d'autre part, le recencement des intentions en ISI n'est plus prévu ? De plus, du fait de la spécificité des enseignements technologiques que sont les options ISI et ISP, d'un point de vue sécurité il n'est pas envisageable de travailler avec des groupes de plus de 15 élèves. Nous espérons que cette remarque ne vous conduise pas à diminuer les effectifs à 120 !!
- Alors que la société demande un nombre toujours plus important d'ingénieurs et de techniciens supérieurs, le rectorat limite l'accès à la classe de 1^{er}S SI à 22 élèves. La fermeture d'une classe de seconde l'an dernier (ajoutée à celle des années précédentes) a privé un certain nombre d'élèves de découvrir les options ISI et ISP et de choisir cette filière scientifique.

Le rectorat, par sa prévision d'effectifs dans les classes de terminales, ne laisse pas la possibilité de doublement pour ceux qui n'auraient pas le baccalauréat.

- En classe de première génie mécanique systèmes motorisés, il y a actuellement 53 élèves, et il ne prévoit que 52 places l'an prochain en terminale.

- En génie électronique : 45 places en terminale pour 45 élèves de première.
- Enfin en BTS systèmes électroniques, 15 places en seconde année pour 15 étudiants en première année.

Le ministère supprime les décharges statutaires : cabinet d'histoire, heures de laboratoire et réduit considérablement les heures de première chaire. Ce ne sont pas des heures de cours qui disparaissent, mais des heures qui servaient pour la préparation, l'organisation, la recherche pédagogique, toutes tâches que le ministère juge bon de ne plus rémunérer. Cela va entraîner pour les professeurs un alourdissement de leur service, avec pour beaucoup d'entre eux une perte de salaire.

Aucune mesure n'est guidée par le souci pédagogique et la recherche d'une meilleure réussite scolaire. Il s'agit de faire des économies aux dépens du système éducatif.

Nous nous opposons à cette conception de l'école.

Nous demandons :

- L'ouverture d'une 5^{ème} seconde (et d'une 6^è éventuellement), permettant d'accueillir tous les élèves de troisième désirant s'orienter vers la voie technologique.
- Un nombre de places accru pour l'accueil d'élèves en 1^{ère} S SI.
- Un plan de revalorisation de la filière génie mécanique productique, que le rectorat avait promis dans son courrier du 26 novembre 2003
- Un nombre de places suffisant dans les classes terminales, pour accueillir d'une part tous les élèves de premières, mais également pour permettre aux élèves de doubler dans le cas où ils échoueraient au baccalauréat.
- Un nombre de places suffisant en seconde année de BTS systèmes électroniques pour accueillir tous les étudiants.

Les élus au CA du lycée Lazare Carnot refuseront de voter le projet de DHG qui ne prend pas en compte les besoins pédagogiques, sportifs et culturels des élèves et aggrave de manière scandaleuse les conditions d'exercice du métier.

La multiplication des postes à complément de service dans d'autres établissements crée des conditions de travail insupportables pour les enseignants (déplacements, multiplication de réunions, difficultés de concertation...). ôte toute souplesse dans la constitution des emplois du temps des classes... Cela crée des conditions anti-pédagogiques pour les élèves. Nous proposons que les compléments de services soient utilisés dans l'établissement pour permettre des dédoublements.